

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° 2022-450 SAVOIR-ROULER À VÉLO - INTERVENTION ÉCOLE BÉTHANIE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Le dispositif « Savoir Rouler À Vélo » permet aux enfants d'acquérir avant leur entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable et de la mobilité active.

Ce programme a été testé auprès de 2 écoles au mois de mai.

Les résultats étant concluants, les élus souhaitent déployer ce programme auprès de l'ensemble des classes de CM2 du territoire.

L'école Béthanie de Chantonnay va bénéficier de ce programme pendant le mois de novembre.

La Présidente décide d'accepter le devis du Comité de Cyclisme de Vendée d'un montant de 1500 €.

À CHANTONNAY, le 17 novembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/11/2022.